



Délai réponse juge des tutelles vente maison

Par Marieds

Bonjour,

Nous sommes en train d'acheter une maison, nous signons le compromis ce soir, la propriétaire a 3 enfants dont 1 qui est sous tutelle car mineur et handicapé. Leur père est décédé il y a un an.

Le notaire nous a indiqué qu'il fallait qu'il y ait validation du juge pour que la vente se fasse. Savez vous sous quel délai le juge peut rendre une réponse ?

Toute la succession et indivision à été faite mais il y a des conditions suspensives, dont celle du juge des tutelles.

Merci pour vote réponse

Marie

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre notaire doit connaitre les délais habituellement constatés dans votre région. C'est souvent plusieurs mois.